

# Module n°2 : Achat éco-responsable : Acheteurs, juristes, prescripteurs

## Contexte

---

Les achats publics responsables sont portés par des objectifs politiques forts : Plan National pour des Achats Durables 2022 – 2025, loi Climat et Résilience, loi AGECC.

Compte tenu de l'importance de la fonction Achats pour mettre en œuvre les politiques développement durable des établissements, ces formations sont conçues en application des outils DGOS pour accompagner à leur prise en main par les directeurs achats et les acheteurs. Le contenu des formations pourra également évoluer en fonction de la publication ou la rédaction par la DGOS de nouveaux outils et fiches pratiques.

## Renseignements complémentaires

---

### Pour plus d'informations :

- Baptiste LAURENT - 04.91.17.71.38 - b.laurent@anfh.fr

## Programme

---

*2 jours consécutifs, intersession, puis 1 jour*

- Définition des achats responsables (PNAD, SPASER, loi AGECC...)
- Le contexte législatif récent sur le sujet et les obligations des acheteurs
- Les achats responsables dans le programme PHARE
- Les grands enjeux par famille achats pour un établissement hospitalier
- Articulation entre Commande Publique et achats responsables
- Zoom sur les enjeux sociaux et sociétaux associés aux achats responsables
- Les bonnes pratiques de l'accès des PME/TPE à la Commande Publique
- Les enjeux environnementaux dans les marchés
- Les enjeux éthiques et le devoir de vigilance
- Le coût complet de possession (TCO) et l'analyse de la valeur (TVO) et l'approche en cycle de vie (ACV)
- Intégrer le développement durable à la phase d'élaboration de sa stratégie achats
- Les enjeux RSE associés aux différentes pièces de marché : RC - CCTP et CCAP
- Réaliser l'analyse des candidatures et des offres sur les critères RSE
- Le suivi d'exécution du marché
- Mesurer les indicateurs de performance contractuelle

- Le dialogue avec l'acheteur sur le suivi des dysfonctionnements
- Suivre et consolider les évènements indésirables
- Que faire en cas de difficulté d'exécution ?
- Mettre en place un plan de progrès
- Mesurer sa performance et remonter sa performance extra financière
- En petits groupes : préparer la feuille de route des actions à mener
- Dresser le bilan des premières actions lancées et identifier les points d'amélioration du dispositif de pilotage (journée 3)
- Mettre en place un dispositif efficace de suivi et d'animation de sa démarche (journée 3)

**Public**

**Directeurs achats, juristes et acheteurs**

**Acheteurs, prescripteurs, juristes**

**Exercice**

**2025**

**Code de formation**

**3.01**

**Nature**

**AFR**

**Organisé par**

**CKS**

**Durée**

**21 heures**

**Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**